

MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Le vingt octobre deux mille vingt-deux à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge LE BALC'H, Maire sur la convocation qui leur a été adressée en date du 11 octobre 2022

Présents : M. Serge Le BALC'H, M. Frédéric LASNE, Mme Adeline FLEURY, M. Francis PEANNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Romain CHARLET, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT, Mme Coralie GALLOT, M. Florian BLANCHARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Christophe MIGNON,

Absente excusée :

Mme Virginia RICHARD.

Excusé ayant donné procuration :

M. Romain RIBAS a donné procuration à Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT

Secrétaire de séance :

Mme Sylvia LAURENT

Le Maire, Serge LE BALC'H ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le Président de séance propose au Conseil Municipal d'élire Madame Sylvia LAURENT comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa précédente réunion du mardi 28 juin 2022.

2/Modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo 28 développé par ENERGIE Eure et Loir

De nouveaux codes ont été attribués à la nouvelle secrétaire dans le cadre de ses fonctions de secrétaire de Mairie.

M. Le Maire a rappelé le caractère confidentiel des codes d'accès dans le cadre réglementaire de la RGPD.

3/ Attribution budgétaire pour opération fourrière

Il est rappelé qu'une convention annuelle est versée chaque année par la Mairie pour un montant de 500€.

Romain Charlet s'est occupé de contacter la fourrière suite à la demande d'administrés. Après de multiples appels sans réponse, ce dernier a réussi à avoir une personne qui a pris en charge sa demande.

La personne a indiqué que la capture des chats errants est possible selon les modalités suivantes :

- ⇒ Aujourd'hui, toutes ces opérations passent par l'association 30 Millions d'amis.
- ⇒ Tous les chats capturés seront identifiés, stérilisés et relâchés à l'endroit de la capture.
- ⇒ Coût de l'opération : 70€ par chats dont 50% pris en charge par 30 Millions d'amis. Soit un reste à charge à la Mairie de 35€/ chats.

Vu le nombre de demandes auprès de la fourrière, la personne a indiqué que l'intervention ne pourra se faire qu'à partir du 1^{er} trimestre 2023

Le Conseil municipal a proposé d'intégrer dans le budget 2023, la somme de 350€.
Une réflexion est en cours sur une communication à tous les administrés avant l'intervention de la fourrière pour que chacun puisse prendre ses précautions pour leur animal domestique.

4/ Changement d'horaires éclairage public

Actuellement les horaires sont de 5h45 jusqu'à la levée du soleil et de la tombée de la nuit jusqu'à 23h.

Proposé et adopté à l'unanimité par le Conseil :

6h jusqu'à la levée du soleil et de la tombée de la nuit jusqu'à 21h.

Les administrés seront informés en amont par une communication de la Mairie.

Cette mesure est en lien avec la sobriété énergétique.

5/ Dénomination de la sente des Marronniers

Après divers échanges, à l'unanimité il a été décidé la dénomination suivante :

Sente Georges Lévy (En rappel à l'histoire de Meslay le Vidame)

Une plaque de rue sera commandée.

6/ Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement des 130€ versés pour aider les jeunes entre 16 et 18 ans.

Il a été demandé par les conseillers de connaître les détails de ce fond et si des jeunes de la commune de Meslay le Vidame sont concernés.

Une réponse sera portée à la prochaine réunion de Conseil Municipal

7/ Tarifs cimetière

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de proposer à partir de maintenant, 2 durées pour les concessions et cavurnes :

⇒ 50 ans pour une tarification de 500€. Si superposition, 200€ en plus

⇒ 30 ans pour une tarification de 300€. Si superposition, 100€ en plus

Plus de perpétuelles pour les nouvelles demandes.

Pour la taxe d'inhumation : 40€

Pour la réunion des corps : 20€

Pour le colombarium :

⇒ 50 ans : 600€ pour 2 places (100€ de différence avec les concessions expliquées par l'entretien du columbarium à la charge de la commune et la mise en place de la pierre)

⇒ 30 ans : 400€ pour 2 places

Tarifs approuvés à l'unanimité par le Conseil.

8/ Tarifs salle polyvalente

M LASNE demande dans un premier temps si la salle des fêtes est affichée sur le site 1001 salles. Mme FLEURY indique qu'une formation en amont est nécessaire pour gérer les futures demandes via le site.

La secrétaire sera donc en formation début 2023.

Après divers échanges, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de la salle des fêtes pour toutes nouvelles demandes :

Le Conseil Municipal a décidé, des nouveaux tarifs de la salle polyvalente comme suit :

Habitants de Meslay-le-Vidame	Week-end	350,00 €
	Journée	175,00 €
Habitants hors commune	Week-end	600,00 €
	Journée	300,00 €
Associations Meslaysiennes	Week-end	350,00 €
	Journée	175,00 €
Associations extérieures	Week-end	600,00 €
	Journée	300,00 €

Habitants de Meslay-le-Vidame	Jour férié	175,00 €
	Veille + jour férié	300,00 €
Habitants hors commune	Jour férié	300,00 €
	Veille + jour férié	500,00 €

La location pour un week-end commence à 18h00 le vendredi et se termine à 19h00 le dimanche.

La location à la journée (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) commence à 8h00 et se termine à 8h00 le lendemain.

Caution équipement	2 000,00 €
Caution ménage	500,00 €

Forfait chauffage week-end	80,00 €
Forfait chauffage journée	50,00€
Forfait chauffage du hall uniquement	2,50 € de l'heure
Forfait ménage à la journée	50,00 €

Pour les associations ayant leur siège social à la mairie de Meslay-le-Vidame : deux gratuités par an (chauffage compris).

Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du 20 octobre 2022.

9/ Convention URSSAF agent non titulaire

Confirmation qu'une nouvelle convention est mise en place pour Christelle, en remplacement de Delphine.

10/Remboursement visite médical agent communal

M le Maire informe au Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie a effectué une visite médicale dans le cadre de ses nouvelles fonctions de secrétaire de Mairie.

Cette dernière à payer personnellement cette visite.

M Le Maire demande à son Conseil de valider le remboursement de cette visite.

Approuvé à l'unanimité.

11/ Vote participation aux tickets restaurant

Mme FLEURY rappelle au conseil que la valeur faciale du ticket restaurant est actuellement de 6,50€.

60% de ce montant est pris en charge par la commune, soit un reste à charge de 3.90€ (2 700€ / an pour 3 employés au prorata du nombre d'heures travaillé)

M Le Maire demande à son Conseil de continuer sur les mêmes bases.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- Une balade thermographique sera réalisée sur la commune de MESLAY LE VIDAME en Janvier 2023. Une réunion d'information sera organisée sur la commune.
- Recensement de la population via l'INSEE en 2023. La mairie recherche actuellement une personne extérieure pour faire ce recensement.
- Une réunion s'est tenue sur Chartres Métropole le 27/09/2022 sur les travaux de canalisation d'eau potable, réparation des châteaux d'eau et sécurisation eau potable entre communes. Concernant Meslay le Vidame :
 - Des travaux sont à faire sur le château d'eau mais qui reste de l'entretien
 - Concernant le réseau souterrain, une canalisation est à changer entre les hameaux d'Andeville et Auvilliers et sur Meslay, Place Charles Péguy
 - Une réflexion se porte sur une interconnexion pour sécuriser au cas où le château d'eau devient défectueux.
- La vidéo surveillance se développe via Chartres Métropole. A venir sur la commune de Meslay le Vidame. Pas de date fixée à ce jour.
- M Le Maire indique les remerciements des associations à la suite du versement des subventions.
- Organisation du 11 Novembre. Rendez-vous à 11h15 devant le cimetière. Le discours sera prononcé en partie par les élèves de l'école de Meslay le Vidame.
- Prochain conseil Municipal : 13/12/2022

La séance est levée à 22h11.

SIGNATURES	
Serge LE BALC'H, Maire	Mme Sylvia LAURENT, Secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

SIGNATURES

Le Maire, Serge LE BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT
Secrétaire de séance

Romain CHARLET

Jean-Christophe LINGET

Pascaline
IMBAULT-BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON

Virginia RICHARD
Excusée

Romain RIBAS
Absent excusé, pouvoir à
Pascaline
IMBAULT-BAZEMONT